



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 49/2021 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 28 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt et un, le cinq juin à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes Joseph Bernes - Place du 8 mai 1945 - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 29 mai 2021.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFE, CAMBOULIVES, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LABORIE, LAJAT, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTEGUT, PILON, PREVOST, SAFON, VIGNEAU, VIGNERES.

PROCURATIONS

| | | |
|-------------------------|---|---------------|
| Mme BAKER | à | Mme MONTAGUD |
| Mme CAIRE | à | M. PILON |
| Mme DEJUNIAT-BERNARDINI | à | M. AUGOT |
| M. BERNARDINI | à | M. JOUSSEAUME |

ABSENT: M. ZAMBONI.

SECRETARE : M. LAJAT a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - Création de poste - Service Enfance-Jeunesse-Education

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite aux besoins exprimés par la Direction du service Enfance-Jeunesse-Education, il convient de modifier, avec l'accord de l'agent concerné, à compter du 1er septembre 2021, la quotité horaire du poste de secrétaire de direction tel qu'initialement définie, à savoir 17.50/35^{ème} et ce, afin d'apporter le soutien nécessaire à la structure précitée en terme d'organisation, de gestion, de communication, d'information, d'accueil, de traitement de documents administratif, de classement et suivi des dossiers confiés.

Cette augmentation dépassant 10 %, il convient de créer le poste tel que présenté ci-dessous et de procéder à la fermeture de l'ancien poste :

| EFFECTIF(S) | POSTE | CATEGORIE | CADRE(S) D'EMPLOIS | GRADE(S) ASSOCIE(S) | DUREE HEBDOMADAIRE |
|-------------|-------------------------------|-----------|--------------------------------------|---|-----------------------|
| 1 | Secrétaire de direction E.J.E | C | Adjoints administratifs territoriaux | Adjoint administratif territorial Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe | TC |

Le Comité Technique a émis un avis lors de sa séance du 4 juin 2021.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE PAR :

Voix Pour : 28

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- De créer le poste tel que décrit ci-dessus.
- De fermer l'ancien poste.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 07 juin 2021

Le Maire,

Michel BEUILLÉ